

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-20/2023

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

Objet : Décision modificative n°1 M57

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mai à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN - Audrey MORGANTINI - Virginie TARDY

Procuration : Audrey MORGANTINI à Annabelle MORILLAS

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le budget primitif 2023,

Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire en section d'investissement en raison :

- D'un manque de subvention finalement perçue dans le cadre des travaux de la Côte Maréchale (suite à une erreur d'estimatif en phase APS en 2019)
- De l'achat d'un tracteur tondeuse et d'un défibrillateur (suite à une panne)
- De travaux supplémentaires (pose de bordures) pour le city stade

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits aux comptes concernés :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvret	Réduit
21 / 2158 / 38	Autres installations, matériel et outillage (tcc) (tracteur tondeuse)	5 700,00	
21 / 21351 / 39	Bâtiments publics (Led espace du Bagnol)	500,00	
23 / 2313 / 41	Constructions (solde bordure city stade)	2 000,00	
21 / 2188 / 39	Autres (défibrillateur)	2 000,00	
21 / 21838 / 39	Autre matériel informatique (solde ordinateur portable mairie)	1,00	
21 / 2188 / 101	Autres (panneau bienvenue)	5 000,00	
21 / 2188 / OPNI	Autres (dépenses exceptionnelles)		51 259,00
	Total	15 201,00	51 259,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvret	Réduit
13 / 1323 / 10	Départements (subvention Côte Maréchale non perçue)		3 715,17
13 / 1323 / 34	Départements (subvention Côte Maréchale non perçue)		27 022,83
13 / 1323 / 41	Départements (subvention city stade non perçue en compensation)		5 320,00
	Total	0,00	36 058,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 telle que présentée.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 10 mai 2023

Le Maire

Pierre COLOMB